

BULLETIN D'ADHÉSION > ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE LA FCPE EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

La FCPE des Hauts-de-Seine

REVENDIQUE

la gratuité des études, le remplacement immédiat des professeurs absents, le respect de la laïcité, la mixité scolaire et sociale dans les classes et les établissements y compris dans les collèges et lycées, le maintien d'un service d'information et d'orientation de proximité.

ATTACHE

une grande importance au respect des droits des parents et de leurs représentants.

DEMANDE

l'inclusion effective de tous les enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire, avec les moyens humains et matériels nécessaires.

RAPPELLE

le droit de chaque enfant à une scolarité sereine, quelle que soit la situation de ses parents, et demande en conséquence la régularisation des familles et des jeunes majeurs sans papiers.

DÉAFFIDME

que l'élève est avant tout un enfant, un adolescent, un adulte en devenir qui doit être mis au centre du système éducatif.



FCPE 92 - CDPE des hauts-de-Seine

(Conseil départemental des parents d'élèves) 71 rue Guvnemer - 92130 Issv-les-Moulineaux 01 40 93 45 68 - courriel : cdpe@fcpe92.fr www.fcpe92.fr

FCPE LOCALE:

Recommandée exclusivement par la FCPE, la MAE, n° 1 de l'assurance scolaire depuis 1932, protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son traiet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élévés sans aucune franchise à régler.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION¹

JM DU PARENI ADHERENI		PRÉNOM PRÉNOM		
OM DU CONJOINT (SI INSCRIT SUR UNE LISTE FCPE)				
DRESSE				
DE POSTALVILLE				
URRIEL				
L PORTABLE	TÉL FIXE	TÉL FIXE		
Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. partementale et à la fédération nationale. Conformément à la loin°78 communication et de rectification des informations le concernan	17du6janvier1978mod	lifiée, chaque adhérent dispose du c		
VOS ENFANTS	LEUR ÉCOLE / COLLÈGE / LYCÉE POUR LA RENTRÉE			
NOM ET PRÉNOM	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CLASS	
CHOIX DE VOTRE COTISATION* INCLUANT LA REVUE DES PARENTS ²	> vous	S SOUHAITEZ :		
COTISATION DE BASE = 21,00 € INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL		TICIPER AUX ACTIVITÉS du conseil la parents d'élèves.	ocal	
> VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 9,35 €		E CANDIDAT(E) au conseil d'école ternelle / élémentaire.		
TOTISATION SOLIDARITÉ = 30.00 €	> N	om de l'établissement :		
INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7 € POÚR VOTRE CONSEIL LOCAL > VOUS ÊTES IMPOSABLE ?				
INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL	du o	E CANDIDAT(E) au conseil d'adminis collège / lycée général ou profess om de l'établissement :		
INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL > VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 12,41 € COTISATION SOLIDARITÉ + = 50,00 € INCLUANT UNE PART LOCALE DE 14 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL > VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 19,21 €	└ du d > N ÊTRI	collège / lycée général ou profess	ionnel.	
INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL > VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 12,41 € COTISATION SOLIDARITÉ + = 50,00 € INCLUANT UNE PART LOCALE DE 14 € POUR VOTRE CONSEIL LOCAL > VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 19,21 € US RÉGLEZ PAR :	du du c > N ftri pré is isolés NTALE (ONTANT facultair à facultair à	collège / lycée général ou profess om de l'établissement : E DÉLÉGUÉ(E) au conseil de classe,	ionnel.	